

**SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**
**1.1 Identificateur de produit**

**KRONES celerol FL 7203**  
**Numero d'article: 0903150669, 0904774930**

**1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**
**1.2.1 Utilisations pertinentes**

Huile de graissage

**1.2.2 Utilisations déconseillées**

Aucun connu.

**1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

**Société** KIC KRONES Internationale Cooperationsgesellschaft mbH  
 Böhmerwaldstraße 5  
 93073 Neutraubling / ALLEMAGNE  
 Téléphone +49 9401 70-3020  
 Téléfax +49 9401 70-3696  
 Site internet www.kic-krones.com  
 E-mail kic@kic-krones.com

**Secteur informatif**

**Informations techniques** kic@kic-krones.com

**Fiche de Données de Sécurité** sdb@chemiebuerro.de

**1.4 Numéro d'appel d'urgence**

**Organe consultatif** ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59

**SECTION 2: Identification des dangers**
**2.1 Classification de la substance ou du mélange**

Pas de classification.

**2.2 Éléments d'étiquetage**

Le produit n'est pas soumis à étiquetage selon le règlement (CE) N°1272/2008 (CLP).

**Pictogrammes de danger** aucun

**Mention d'avertissement** aucun

**Mentions de danger** aucun

**Conseils de prudence** aucun

**2.3 Autres dangers**

**Dangers physico-chimiques** Le produit est combustible.

**Dangers pour l'environnement** Ne contient pas de matières PBT ou vPvB.

**Autres dangers** D'autres dangers n'ont pas été constatés dans l'état actuel des connaissances.

**SECTION 3: Composition / Informations sur les composants**
**Type de produits:**

Le produit est un mélange.

**Commentaire relatif aux composants** Pas de réaction dangereuse connue.  
 Synthétique polyalphaoléfine avec additifs pour lubrifiants.  
 Ne contient pas ou moins de 0,1% des substances énumérées dans la liste (liste des substances dites préoccupantes, candidates pour la procédure d'autorisation-SVHC).  
 Tous les produits chimiques dans ce produit sont inclus sur l'inventaire TSCA.

#### SECTION 4: Premiers secours

##### 4.1 Description des premiers secours

<b>Indications générales</b>	En cas de projection de produit, changer de vêtements. Changer le vêtement souillé.
<b>Après inhalation</b>	non applicable
<b>Après contact cutané</b>	En cas de contact avec la peau, laver à l'eau savonneuse. En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.
<b>Après contact avec les yeux</b>	Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
<b>Après ingestion</b>	Ne pas faire vomir. Assurer un traitement médical.

##### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'information disponible.

##### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter les symptômes.  
Transmettre cette fiche au médecin.

#### SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

##### 5.1 Moyens d'extinction

<b>Agent d'extinction approprié</b>	Produits extincteurs en poudre. Mousse stable aux alcools. Dioxyde de carbone. Eau pulvérisée.
<b>Agent d'extinction non approprié</b>	jet d'eau

##### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Risque de formation de produits de pyrolyse toxiques.  
oxyde de carbone (CO)  
Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)

##### 5.3 Conseils aux pompiers

Utiliser un appareil respiratoire autonome.  
Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

#### SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

##### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Veiller à assurer une aération suffisante.  
Utiliser un vêtement de protection individuel (voir le SECTION 8).  
Sol très glissant suite au déversement du produit.

##### 6.2 Mesures de protection de l'environnement

Ne rien rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.  
Empêcher la propagation à la surface (par ex. à l'aide de digues ou de barrières anti-huile).

##### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser avec un produit absorbant les liquides (par ex. sable, sciure, liant universel, terre à diatomées).  
Le produit récupéré doit être éliminé conformément à la réglementation en vigueur.

##### 6.4 Référence à d'autres sections

Voir les SECTION 8+13

## SECTION 7: Manipulation et stockage

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Utiliser uniquement dans des zones bien ventilées.  
 Observer les mesures de précaution usuelles propres à la manipulation de produits chimiques.  
 Eviter le contact avec les yeux et la peau. Utiliser un vêtement de protection individuel.  
 Le produit est combustible.  
 Ne pas manger, boire, fumer, priser sur le lieu de travail.  
 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation  
 Ne pas mettre de chiffons imbibés de produit dans les poches de pantalon.  
 Avant les pauses et avant de quitter le travail, se laver les mains.  
 Protéger la peau en appliquant une pommade.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Empêcher les infiltrations dans le sol.  
 Conserver uniquement dans le récipient d'origine.  
 Ne pas stocker avec des agents oxydants.  
 Ne pas stocker avec des matériaux d'oxydation ou de art de l'auto allumage.  
 Conserver les récipients hermétiquement fermés.  
 Conserver les récipients dans un endroit bien ventilé.  
 Mettre à l'abri des échauffements/surchauffes et protéger du rayonnement solaire.  
 Stocker au frais. Stocker au sec.  
 Température de stockage recommandée: température ambiante.  
 Ne pas conserver à une température inférieure à 0 °C.

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir la SECTION 1.2

## SECTION 8: Contrôle de l'exposition / protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

Composants possédants une valeur limite d'exposition (FR)

non applicable

### 8.2 Contrôles de l'exposition

Indications complémentaires sur la configuration des installations techniques

Assurer une ventilation du poste de travail adéquate.  
 Les procédés de mesure destinés à la réalisation de mesures au lieu de travail doivent répondre aux exigences de performances de la norme DIN EN 482. Des recommandations sont par exemple indiquées sur la liste des substances dangereuses IFA.

Protection des yeux

S'il y a risque d'éclaboussure:  
 Lunettes de protection. (EN 166:2001)

Protection des mains

Les indications sont données à titre de recommandation. Lors d'informations ultérieures, veuillez consulter le fournisseur de gants.  
 > 0,1 mm, Caoutchouc nitrile, >480 min (EN 374-1/-2/-3).  
 > 0,1 mm, Néoprène, >480 min (EN 374-1/-2/-3).  
 > 0,1 mm, PVC (EN 374-1/-2/-3).

Protection corporelle

Vêtement de protection.

Divers

Eviter le contact avec les yeux et la peau.  
 Choisir les moyens de protection individuelle en raison de la concentration et de la quantité des substances dangereuses et du lieu de travail. S'informer auprès du fournisseur sur la résistance chimique des moyens de protection.

Protection respiratoire

Non indispensable sous des conditions normales.  
 En cas d'aération insuffisante, porter un appareil respiratoire.  
 En cas de brève exposition, utiliser un masque avec filtre, filtre A. (DIN EN 14387)

Risques thermiques

non applicable

Limitation et surveillance de l'exposition de l'environnement

Se conformer aux réglementations environnementales applicables limitant les rejets dans l'air, l'eau et le sol.

## SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat	liquide
Couleur	incolore
Odeur	caractéristique
Seuil olfactif	Pas d'information disponible.
Valeur du pH	non applicable
Valeur du pH [1%]	non applicable
Point d'ébullition [°C]	> 280
Point d' éclair [°C]	> 200 (open cup)
Inflammabilité (solide, gaz) [°C]	non applicable
Limite inférieure d'explosion	Pas d'information disponible.
Limite supérieure d'explosion	Pas d'information disponible.
Propriétés comburantes	non
Pression de vapeur/pression de gaz [kPa]	Pas d'information disponible.
Densité [g/ml]	0,84
Densité de versement [kg/m <sup>3</sup> ]	non applicable
Solubilité dans l'eau	insoluble
Coefficient de partage [n-octanol/l'eau]	Pas d'information disponible.
Viscosité	>= 135 mm <sup>2</sup> /s (40 °C)
Densité relative de vapeur par rapport à l'air	Pas d'information disponible.
Vitesse d'évaporation	Pas d'information disponible.
Point de fusion [°C]	Pas d'information disponible.
Auto-inflammation [°C]	Pas d'information disponible.
Temp. de décomposition [°C]	Pas d'information disponible.

### 9.2 Autres informations

aucun

## SECTION 10: Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

Aucune connue lors d'une utilisation conforme aux prescriptions.

### 10.2 Stabilité chimique

Stable sous des conditions environnantes normales (température ambiante).

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réagit au contact avec agents d'oxydation forts.  
Réactions avec les acides forts et les alcalis.

### 10.4 Conditions à éviter

Ne pas surchauffer afin d'éviter une décomposition chimique.  
Tenir à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'inflammation

### 10.5 Matières incompatibles

Voir la SECTION 10.3.

## 10.6 Produits de décomposition dangereux

Aucune connue lors d'une utilisation conforme aux prescriptions.

## SECTION 11: Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

#### Toxicité aiguë

<b>Lésions oculaires graves/irritation oculaire</b>	En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>Corrosion cutanée/irritation cutanée</b>	En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>Sensibilisation respiratoire ou cutanée</b>	En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique</b>	En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée</b>	En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>Mutagenèse</b>	En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>Toxicité sur la reproduction</b>	En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>Cancérogénèse</b>	En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>Danger par aspiration</b>	En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>Remarques générales</b>	Le contact fréquent et prolongé du produit avec la peau peut provoquer des irritations. Peut causer des irritations des yeux. Données toxicologiques du produit complet ne sont pas disponibles.

## SECTION 12: Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

### 12.2 Persistance et dégradabilité

<b>Comportement dans les compartiments de l'environnement</b>	Pas d'information disponible.
<b>Comportement dans les stations d'épuration</b>	Pas d'information disponible.
<b>Biodégradabilité</b>	Le produit est difficilement soluble dans l'eau. Bonne élimination du produit présent dans l'eau par des procédés abiotiques, comme par exemple la séparation mécanique.

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Pas d'information disponible.

### 12.4 Mobilité dans le sol

Pas d'information disponible.

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

non applicable

### 12.6 Autres effets néfastes

Le produit est insoluble dans l'eau.

Le produit ne doit pas parvenir sans contrôle dans l'environnement et dans les canalisations d'égout.

Les données toxicologiques citées concernant les ingrédients ont été mises à disposition par les producteurs de matières premières.

### SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Les résidus de produits sont à éliminer dans le respect de la directive en matière de déchets 2008/98/CE ainsi que selon les réglementations nationales et régionales. Le code de nomenclature du Catalogue Européen des Déchets (CED) ne peut pas être déterminé pour ce produit, car seules les fins d'utilisation par le consommateur permettent une classification. Au sein de l'UE, le code de nomenclature doit être déterminé en accord avec le responsable de l'élimination des déchets.

##### Produit

Éliminer le produit compte tenu de la réglementation locale en vigueur.  
Traiter dans une installation d'incinération, en tenant compte de la réglementation locale en vigueur.

**Catalogue européen des déchets (recommandé)** 130206\*

##### Emballage non nettoyé

Les emballages non contaminés peuvent être recyclés.  
Les emballages non nettoyables doivent être éliminés de la même manière que le produit.

**Catalogue européen des déchets (recommandé)** 150104  
150102

### SECTION 14: Informations relatives au transport

#### 14.1 Numéro ONU

Transport routier vers ADR/RID non applicable

Transport fluvial (ADN) non applicable

Transport maritime selon IMDG non applicable

Transport aérien selon IATA non applicable

#### 14.2 Nom d'expédition des Nations unies

Transport routier vers ADR/RID MARCHANDISE NON-DANGEREUSE

Transport fluvial (ADN) MARCHANDISE NON-DANGEREUSE

Transport maritime selon IMDG NOT CLASSIFIED AS "DANGEROUS GOODS"

Transport aérien selon IATA NOT CLASSIFIED AS "DANGEROUS GOODS"

#### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Transport routier vers ADR/RID non applicable

Transport fluvial (ADN) non applicable

Transport maritime selon IMDG non applicable

Transport aérien selon IATA non applicable

**14.4 Groupe d'emballage**

Transport routier vers ADR/RID non applicable

Transport fluvial (ADN) non applicable

Transport maritime selon IMDG non applicable

Transport aérien selon IATA non applicable

**14.5 Dangers pour l'environnement**

Transport routier vers ADR/RID non

Transport fluvial (ADN) non

Transport maritime selon IMDG non

Transport aérien selon IATA non

**14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Indication correspondante aux sections 6 à 8.

**14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC**

non applicable

**SECTION 15: Informations relatives à la réglementation****15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

**PRESCRIPTIONS DE CEE** 1991/689 (2001/118); 2010/75; 2004/42; 648/2004; 1907/2006 (REACH); 1272/2008; 75/324/EEC (2008/47/EC); (EU) 2015/830; (EU) 2016/131; (EU) 517/2014

**RÈGLEMENTS DE TRANSPORT** ADR (2017); IMDG-Code (2017, 38. Amdt.); IATA-DGR (2017)

**RÉGLEMENTATIONS NATIONALES (FR):** Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France 2012.

- Observer les restrictions d'emploi aucun

- VOC (2010/75/CE) 0%

**15.2 Évaluation de la sécurité chimique**

Des appréciations de sécurité des matières n'ont pas été réalisées pour les matières produites dans ce mélange.

## SECTION 16: Autres informations

### 16.1 Abréviations et acronymes:

ADR = Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route  
 RID = Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses  
 ADN = Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voie de navigation intérieure  
 ATE = acute toxicity estimate  
 CAS = Chemical Abstracts Service  
 CLP = Classification, Labelling and Packaging  
 DMEL = Derived Minimum Effect Level  
 DNEL = Derived No Effect Level  
 EC50 = Median effective concentration  
 ECB = European Chemicals Bureau  
 EEC = European Economic Community  
 EINECS = European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances  
 ELINCS = European List of Notified Chemical Substances  
 GHS = Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals  
 IATA = International Air Transport Association  
 IBC-Code = International Code for the Construction and Equipment of Ships carrying Dangerous Chemicals in Bulk  
 IC50 = Inhibition concentration, 50%  
 IMDG = International Maritime Code for Dangerous Goods  
 IUCLID = International Uniform Chemical Information Database  
 LC50 = Lethal concentration, 50%  
 LD50 = Median lethal dose  
 LC0 = lethal concentration, 0%  
 LOAEL = lowest-observed-adverse-effect level  
 MARPOL = International Convention for the Prevention of Marine Pollution from Ships  
 NOAEL = No Observed Adverse Effect Level  
 NOEC = No Observed Effect Concentration  
 PBT = Persistent, Bioaccumulative and Toxic substance  
 PNEC = Predicted No-Effect Concentration  
 REACH = Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals  
 STP = Sewage Treatment Plant  
 TLV@/TWA = Threshold limit value – time-weighted average  
 TLV@STEL = Threshold limit value – short-time exposure limit  
 VOC = Volatile Organic Compounds  
 vPvB = very Persistent and very Bioaccumulative

### 16.2 Autres informations

#### Méthode de classification

#### Positions modifiées

SECTION 15 supprimé: EUH210 Fiche de données de sécurité disponible sur demande.  
 SECTION 2 ajouté: Ne contient pas de matières PBT ou vPvB.  
 SECTION 3 ajouté: Pas de réaction dangereuse connue.  
 SECTION 3 supprimé: Pour le texte intégral des mentions H: voir la SECTION 16.  
 SECTION 7 ajouté: Eviter le contact avec les yeux et la peau. Utiliser un vêtement de protection individuel.  
 SECTION 8 ajouté: En cas de brève exposition, utiliser un masque avec filtre, filtre A. (DIN EN 14387)  
 SECTION 8 ajouté: En cas d'aération insuffisante, porter un appareil respiratoire.  
 SECTION 8 ajouté: Les procédés de mesure destinés à la réalisation de mesures au lieu de travail doivent répondre aux exigences de performances de la norme DIN EN 482. Des recommandations sont par exemple indiquées sur la liste des substances dangereuses IFA.  
 SECTION 10 ajouté: Réactions avec les acides forts et les alcalis.  
 SECTION 12 ajouté: Pas d'information disponible.  
 SECTION 12 supprimé: non déterminé





Copyright: Chemiebüro®

